



BROCHURE D'INFORMATION

CLASSE PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

INSTRUMENTS POLYPHONIQUES

Contact : Véronique Boyer
vboyer@mairie-lille.fr / 03 28 38 77 45

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PRÉSENTATION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	2
LE MODULE PRINCIPAL	2
LE MODULE ASSOCIÉ DE PRATIQUE COLLECTIVE	3
LE MODULE COMPLÉMENTAIRE DE FORMATION ET CULTURE MUSICALE	3
MODULE DE CRÉATIVITÉ - IMPROVISATION	4
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AU CHOIX	4
TABLEAU DES VOLUMES HORAIRES PAR UNITÉ D'ENSEIGNEMENT	5

INTRODUCTION

Le programme de la CPES instruments polyphoniques comprend le piano, l'orgue et la guitare. Elle comporte quatre modules de formation : le module principal dans la discipline dominante, un module associé de pratique collective, un module complémentaire de formation et de culture musicale ainsi qu'un module de créativité. Ce programme est complété par une unité d'enseignement au choix.

Les élèves/étudiants construisent leur parcours pluriannuel en lien avec le professeur référent et le responsable pédagogique CPES.

PRÉSENTATION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

LE MODULE PRINCIPAL

UE1. Interprétation, lecture à vue et invention

L'unité d'enseignement d'interprétation permet d'acquérir en 3 ans environ, une bonne connaissance du répertoire des différentes périodes de l'instrument principal de l'élève. Outre l'étude des différents styles musicaux, tous les aspects techniques sont développés afin d'évoluer vers une grande aisance corporelle.

Dans le cadre d'une préparation aux concours d'entrée dans les conservatoires supérieurs, un accent est également mis sur la lecture à vue : compréhension de l'œuvre, visualisation globale de la partition, approche mentale de l'interprétation. Pour renouer avec une pratique historique où l'invention avait une part importante dans l'approche de ces trois instruments, ce domaine fera l'objet d'un enseignement spécifique et d'une pratique régulière.

→ 162 heures : 1h30h par semaine sur une moyenne de trois ans

UE2. Préparation aux épreuves

Ce module prévoit d'une part la participation à des disciplines permettant aux futurs candidats aux concours de s'approprier des techniques susceptibles de l'accompagner dans une prise de conscience des différents paramètres propres à la maîtrise corporelle : sophrologie, yoga, Qi Gong, Feldenkrais, et d'autre part, les étudiants participent à deux 'mises en situation' chaque année. Elles prendront la forme d'examens d'entrée propres aux écoles supérieures françaises ou étrangères.

→ 30 heures réparties sur l'ensemble du cursus

UE3. Culture générale professionnelle

Chaque élève est tenu de suivre durant le cycle, un enseignement complémentaire d'une durée totale de 20 heures. Cet enseignement se présente sous forme de conférences, temps d'information et de rencontres avec des professionnels des métiers de la musique. Les contenus abordent l'organologie, la facture instrumentale, la diversité des formations en lien avec la musique.

LE MODULE ASSOCIÉ DE PRATIQUE COLLECTIVE

UE1. Pratiques collective en ensembles dirigés et non-dirigés

Compte tenu de la nature des répertoires et des réalités de la profession d'instrumentiste, l'élève est mis en situation et placé dans des conditions se rapprochant au maximum de l'exercice professionnel (rythme de travail, responsabilité individuelle au sein du groupe, prestations publiques en collaboration avec des institutions culturelles, ...).

Le contenu de cette unité d'enseignement peut prendre diverses formes (petits ou grands effectifs – projets interactifs...) et constitue une possible passerelle avec divers départements et classes de l'établissement (orchestres – chœur – danse – théâtre – écriture ...)

→ 70 heures : cours hebdomadaires ou sessions

UE2. Musique de chambre

La pratique de la musique de chambre est développée dans cette unité d'enseignement de telle sorte que l'élève s'investisse dans toutes les composantes de cette expression artistique (connaissance et pratique d'un répertoire varié, dimension humaine...).

Au cours de son cursus, l'élève doit former un groupe de musique de chambre, rechercher un répertoire adapté et participer à l'organisation pratique du travail et des restitutions publiques.

→ 120 heures : cours hebdomadaires ou sessions

UE3. Initiation à l'accompagnement et à la basse continue, découverte de l'orgue et du piano

Outre la pratique du déchiffrage instrumental et compte tenu des réalités de la profession de pianiste, guitariste ou organiste, l'enseignement de l'accompagnement fait l'objet d'une initiation au niveau de la CPES. Les guitaristes abordent à cette occasion la technique de l'accompagnement de chansons. Les pianistes et organistes ont une pratique dans l'autre instrument ainsi qu'un premier contact avec la basse continue.

→ 50 heures : cours hebdomadaires et sessions

LE MODULE COMPLÉMENTAIRE DE FORMATION ET CULTURE MUSICALE

UE1. Lecture, analyse de partitions, travaux d'écoute et écriture

Ce programme permet de compléter la formation musicale de l'élève. Il y acquiert une bonne aisance en déchiffrage, une bonne capacité d'écoute analytique, de mémorisation ainsi que les connaissances élémentaires de l'analyse harmonique et formelle.

→ 140 heures : 2 heures hebdomadaires pendant 2 ans

UE2. Commentaire d'écoute 1^{er} niveau (histoire et esthétique)

Ce module d'enseignement permet d'acquérir les bases d'histoire de la musique et d'esthétique à partir de l'écoute d'œuvres et au commentaire écrit et oral.

→ 50 heures : 1 heure 30 par semaine pendant 1 an

UE3. Initiation à l'informatique musicale et notions d'orchestration sur ordinateur

Les nouvelles technologies de l'informatique sont en plein développement. Les élèves découvrent ces nouveaux outils notamment en vue de s'initier aux logiciels d'édition et d'instrumentation.

→ 24 heures : 1 stage de 24 heures (sur 4 jours)

MODULE DE CRÉATIVITÉ - IMPROVISATION

La créativité fait partie intégrante de l'apprentissage instrumental proposé dans le cadre des CPES du réseau Lille Métropole. Ce thème est abordé sous forme de stages, sessions ou ateliers où l'élève/étudiant aura l'occasion d'expérimenter différentes formes d'expression, d'esthétiques et de médiums : soundpainting, looper, improvisation libre non-idiomatique, live-electronic, composition instantanée. C'est aussi l'opportunité de faire se rencontrer les trois spécialités (musique, danse, théâtre) lors d'une démarche orientée vers la transdisciplinarité.

→ 48 heures : 2 stages de 24 heures (4 jours) - stages et sessions

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AU CHOIX

Pour compléter son cursus, l'élève/étudiant doit choisir une unité d'enseignement d'environ 50 heures selon son profil personnel. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et le professeur référent, le responsable pédagogique C.P.E.S ainsi que le comité de suivi pédagogique inter-établissement aideront l'élève/étudiant dans son orientation :

- Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique
- Technique de grille harmonique
- Initiation à la basse continue
- Initiation à la direction de chœur
- Ecriture
- Approfondissement de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique
- Deuxième instrument ou chant
- Danse
- Théâtre

TABLEAU DES VOLUMES HORAIRES PAR UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

NOMBRE D'HEURES		RÉPARTITION
212	Module principal	
105	Interprétation, déchiffrage	1h hebdomadaire
30	Préparation aux épreuves	
20	Culture générale professionnelle	sessions
240	Module associé de pratique collective	
70	Pratique collective en ensembles dirigés et non-dirigés	cours hebdomadaires et sessions
120	Musique de chambre	
50	initiation à l'accompagnement	cours hebdomadaires et sessions
214	Module complémentaire de formation et culture musicale	
140	Lecture, analyse de partitions, travaux d'écoute et d'écriture	cours hebdomadaires
50	Commentaire d'écoute 1 ^{er} niveau (histoire et esthétique)	1h30 hebdomadaire pendant 1 an
14	initiation à l'informatique musicale et notions d'orchestration sur ordinateur	1 stage de 24h
48	Module créativité - improvisation	
20	Création, improvisation, transdisciplinarité	2 stages de 24h
50	Une unité d'enseignement au choix	
TOTAL : 764		